

## CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

### PROCES-VERBAL

26ème séance

De la séance ordinaire du

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 25 mars 2021, 19h00

En la grande salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence : **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**

Sont présents : 36 Conseillères et Conseillers à l'appel (3 Conseillers en retard)

Excusés :

- ALLENBACH Nadine
- BEN NSIR Karim
- CORTHEZY Laurent
- DAEHLER Jérémie
- DUPASQUIER Daniel
- FERAZZA Pier Antonio
- GERVAIX Evelyne
- HENRY Thierry
- ISSLER Arik
- JURIENS Marlène
- LIGUORI Olga
- LOB Simon
- LOEWER Isabel
- MASPOLI Patrick
- NOEL Philippe
- PISANI BEN NSIR Nadia

Huissier : CORNU Jean-Marie  
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** ouvre la 26<sup>e</sup> séance de la législature et informe que le port du masque est obligatoire, pour respecter les consignes liées à l'épidémie provoquée par le coronavirus.

Elle salue M. le Syndic Daniel CROT, Mme la Municipale Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Blaise JAUNIN, Denis FAVRE, Luigi MANCINI, ainsi que M. J.-M. CORNU, huissier. Il n'y a pas de public, interdit depuis le 3 décembre.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 10 mars 2021.

### 1. Appel

36 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée vote à main levée : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 février 2021

Personne n'en demande la lecture.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** demande une modification en page 406, à l'intervention de Mme la Conseillère Nadia Pisani Ben Nsir : à la place de « Municipalité de Cheseaux » écrire « la Municipale en charge de la sécurité de Cheseaux, Madame Martine Lob ». Page 407, ajouter un N à son nom.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande une correction à la page 406 : à la place de « il est contre cet article » écrire « il est pour cet amendement ».

L'assemblée vote à main levée : le procès-verbal corrigé est adopté à une très large majorité.

## 4. Communications du Bureau

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** lit le texte suivant :

- Le Bureau s'est réuni le 22 février afin de finaliser la préparation des votations/élections du 7 mars. J'ai également rencontré plusieurs fois le Syndic, voire la Municipalité, pour régler différents problèmes.
- Vous avez toutes et tous été informés du décès subit, le 27 février, de Monsieur Pietro Carnevale, époux de Madame Eliane Carnevale, notre ancienne secrétaire. Nous avons une pensée pour elle et sa famille. Je lui ai écrit au nom du Conseil.
- Je tiens à remercier les Conseillères et Conseillers qui se sont engagés à venir dépouiller le 7 mars. Tout s'est bien passé, dans une ambiance très sereine. J'adresse un merci spécial à notre secrétaire, Madame Kaufmann, qui a dirigé le déroulement des activités tout au long de cette journée d'une main de maître. Grâce à son excellente organisation, nous avons pu donner les résultats à 17 heures précises !
- Une Municipale et deux Municipaux ont été élus au 1<sup>er</sup> tour. Bravo et merci à eux pour leur engagement. Les 2 sièges encore vacants seront repourvus ce dimanche. Les résultats de cette élection seront inscrits sur le site à partir de 13h30. Ils seront également affichés au pilier public.
- Concernant les élections du 7 mars, un Conseiller a attiré notre attention sur une petite erreur figurant sur le PV du Greffe. Dans le rectangle encadré de noir, il est écrit « 2014 », or c'est le nombre 2362 qui aurait dû être pris en compte, les étrangers (hommes et femmes) ayant le droit de vote pour les élections communales. Cette erreur n'a aucune incidence sur le résultat des élections ; seul le taux de participation est modifié (taux calculé par Votelec sur les bulletins rentrés). Je regrette cette erreur et vous adresse mes excuses. Un PV modifié a été affiché mercredi au pilier public.

- L'EIR, par l'intermédiaire de son Président, Monsieur le Conseiller Patrick Oppliger, m'a remis une pétition intitulée « Mobilisons-nous pour étendre la zone 12 à Romanel ». Cette pétition, signée par 634 personnes, invite l'Exécutif de notre village à engager les discussions avec le Comité directeur de la Communauté Tarifaire Vaudoise pour étendre la zone 12 à notre commune. Comme cette pétition porte sur une attribution de la Municipalité, je vous la transmets, M. le Syndic, selon l'article 68 de notre Règlement.
- Notre prochain Conseil aura lieu le jeudi 27 mai. Il sera précédé, à 19 heures, d'une présentation faite par la Municipalité concernant la planification financière.

## 5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

**M. le Syndic Daniel CROT** informe avoir reçu la démission au 31 mars 2021 de Madame Isabelle Dougoud, secrétaire municipale, qui a été libérée de ses fonctions vendredi 22 mars 2021. Heureusement, grâce à l'Association vaudoise des secrétaires municipaux et à la responsable RH, madame Sandra Caccia, la Municipalité a engagé une secrétaire municipale intérimaire, jusqu'au 30 juin, voire 30 juillet 2021, en la personne de Madame Elisabeth Jordan, secrétaire municipale itinérante.

**M. le Municipal Denis FAVRE** fait part d'un problème informatique. « Le réseau informatique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne a été infiltré suite à une attaque, dirigée contre Microsoft, qui a utilisé les failles de sécurité de la messagerie Outlook.

Ce qui arrive à la Commune de Romanel-sur-Lausanne s'inscrit dans une opération d'envergure qui touche des dizaines de milliers d'entreprises et administrations à travers le monde et dont la presse s'est fait l'écho.

Heureusement, cette attaque a été rapidement identifiée par le Service informatique de la Commune qui a, sans délai, isolé notre réseau. C'est cet isolement qui a rendu impossible l'utilisation d'internet et de la messagerie depuis mardi 9 mars dernier.

Malgré l'intervention rapide, des données relatives aux identifiants et aux mots de passe ont été compromises. Un rappel des règles de sécurité informatique a été communiqué à nos collaborateurs. Les experts n'ont, à ce stade, observé aucune trace de vol de données mais ne peuvent pas exclure cette possibilité.

Le Service informatique de la Commune travaille actuellement à la remise en place progressive des serveurs et différents logiciels métiers.

Aujourd'hui tout est quasiment rétabli à part quelques détails. »

**M. le Municipal Luigi MANCINI** fait les communications suivantes :

- Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne a transmis par courrier du 12 février 2021 des informations relatives à la qualité de l'eau de la commune pour 2020. Celles-ci sont consultables sur le site internet de la commune. La qualité de l'eau est très bonne.
- Suite de l'épisode du temple : suite à la demande de subvention pour les travaux de rénovation, la commune a reçu une non-entrée en matière de la Part de la Direction générale des institutions et des affaires communales, signifiée par courrier du 23 février 2021, soit 8 mois après la demande, signé par le délégué aux affaires religieuses, M. Pascal van Griethuysen.
- Dans le cadre du préavis 55/2021 « Remplacement d'installations techniques de l'Auberge de la Charrue », la Municipalité a décidé de ne pas soumettre celui-ci au vote du conseil du mois de mai 2021, ni pendant cette législature. En effet, ce

dernier sera incorporé dans le crédit-cadre présenté au début de la prochaine législature. Dans l'intervalle, une expertise a été demandée à Gastroconsult pour évaluer la fiabilité du fourneau, ainsi que sa sécurité pour les utilisateurs.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** présente des données concernant le radar pédagogique installé au chemin de la Judée pendant 8 jours. Sur les 5560 véhicules contrôlés, la vitesse moyenne relevée a été de 34 km/h. Durant la nuit, une vitesse maximale de 79 km/h a été enregistrée, et 5 autres véhicules ont roulé à plus de 70 km/h. Le radar laisse apparaître que 97% des utilisateurs ont circulé à une vitesse inférieure aux 50 km/h autorisés.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

## 6. Préavis municipal N° 54/ 2021 « Modification des statuts de l'ASIGOS»

**M. le Conseiller François MORIER** lit le rapport de la Commission technique.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** lit le rapport de la Commission des finances.

Personne ne souhaite prendre la parole.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** relit les conclusions du préavis.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 54 / 2021 : « **Modification des statuts de l'ASIGOS** » adopté en séance de Municipalité du 11 janvier 2021;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

d'accepter le préavis tel que présenté.

Votants 38

Pour : unanimité.                      Contre                      0    Abstentions 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**Mme la Municipale Claudia PERRIN** remercie le Conseil pour la confiance accordée et toutes les personnes qui ont œuvré à l'aboutissement des nouveaux statuts ASIGOS. Elle demande des excuses au nom du CODIR pour les chiffres qui manquaient quelque peu de précision. Des remerciements également pour M. le Municipal Favre qui l'a aidée au niveau des finances.

**M. le Syndic Daniel CROT** formule un conseil pour le futur Municipal des écoles : avec les constructions qui seront réalisées à Romanel, il serait recommandable de prendre la présidence du Comité de Direction, quitte à laisser tomber la présidence de l'Association intercommunale. Car c'est le président qui signe le budget, les comptes, en impliquant les

boursiers des communes concernées. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé à ce projet.

### **7. Préavis municipal 56/2021 « Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des chemins des Ecureuils et de la Molliesse »**

**M. le Conseiller Pascal CUGNONI** lit le rapport de la Commission technique.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** lit le rapport de la Commission des finances.

#### **Discussion**

**M. le Conseiller Lionel PISANI** pose deux questions : une sur le nombre de conteneurs à l'éco-point et une sur la signalisation routière à la jonction du chemin de la Molliesse et de la RC 401.

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique que le débouché sur la route cantonale sera réglé soit par un « céder le passage », soit par un « stop ». Si cette route devenait communale, une priorité de droite pourrait être introduite pour agir sur la limitation de la vitesse.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** précise qu'il y aura trois conteneurs enterrés et un conteneur hors-sol pour le PET.

**M. le Conseiller François STUDER** souhaite savoir si pour le gros œuvre occasionné par les préavis 56 et 57 la Municipalité a pensé créer une synergie.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond qu'il est difficile de créer des synergies quand des marchés publics sont en jeu. C'est un marché public ouvert pour le préavis 56/2021, alors que le préavis 57/2021, qui se chiffre en moins de CHF 500'000.-, permettait un marché public sur invitation. Ce deuxième cas de figure permet d'éviter des entreprises avec lesquelles la commune a eu de mauvaises expériences. L'avantage avec le choix de deux entreprises est une facilité accrue à planifier les travaux. Par ailleurs, la réponse aux interpellations à l'adresse du Canton promet l'arrivée des études préliminaires au courant de la semaine.

**M. le Conseiller Pascal CUGNONI** souhaite savoir si la Municipalité va suivre la recommandation de la Commission technique et présenter rapidement un préavis pour l'aménagement du reste du chemin des Ecureuils.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que son collègue responsable de la Voirie est en train d'établir un plan directeur relevant les tronçons à entretenir en priorité. Si ce tronçon est jugé prioritaire et qu'il soit endommagé par les camions, il est clair qu'il y aura lieu à refaire non seulement la surface, mais il faudra également faire les fouilles.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** relit les conclusions du préavis.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N° 56 / 2021 : « Crédit d'ouvrage pour l'aménagement des chemins des Ecureuils et de la Molliesse – Réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, raccordement à la RC 401, remplacement des collecteurs et installation d'un éclairage public » adopté en séance de Municipalité du 15 février 2021;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- d'accorder un crédit de **CHF 985'000.-TTC** pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des chemins des Ecureuils et de la Molliesse – Réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, raccordement à la RC 401, remplacement des collecteurs et installation d'un éclairage public ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Votants 38

Pour : unanimité. Contre 0 Abstentions 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie pour la confiance du Conseil et estime que ce chemin est très important, notamment au vu des constructions qui y sont envisagées.

### **8. Préavis municipal 57/2021 « Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des Biolles »**

**M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** lit le rapport de la Commission technique.

**M. le Conseiller Philippe URNER** remplace **M. le Conseiller Philippe NOEL**, rapporteur de la COFIN, à la lecture du rapport de la Commission des finances.

#### **Discussion**

**M. le Municipal Denis FAVRE** précise que l'amortissement de cette dépense se fera sur 30 ans, comme pour tous les travaux de génie civil, et non pas sur 10 ans comme noté dans le rapport de la COFIN.

**M. le Conseiller François STUDER** intervient pour demander que des tuyaux somos supplémentaires soient posés lors de l'installation de l'éclairage. Sinon cela coûterait beaucoup plus cher de les ajouter après.

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique que si la pose de somos n'a pas été prévue dans le préavis, c'est parce qu'aucun des services concernés n'en avait demandé. Mais il est tout à fait possible de suivre la recommandation de la Commission.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** apporte l'information suivante : Swisscom ne prévoit pas de fibre optique aux Biolles avant 2024, mais les travaux incluront la pose de somos en attente.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** relit les conclusions du préavis.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N° 57 / 2021 : « Crédit d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des Biolles – Réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, réhabilitation des canalisations

**d'assainissement et installation d'un éclairage public »** adopté en séance de Municipalité du 15 février 2021;

- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- d'accorder un crédit de **CHF 789'000.-TTC** pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des Biolles – Réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable, réhabilitation des canalisations d'assainissement et installation d'un éclairage public ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Votants 38

Pour : unanimité      Contre : 0      Abstentions 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie le Conseil pour la confiance accordée et l'ensemble des commissions qui ont travaillé sur les deux préavis. Il tient également à mettre en évidence les excellents contacts établis tout au long du processus.

## 9. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Aucune proposition.

## 10. Informations des commissions permanentes

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** informe que mercredi 31 mars 2021 aura lieu la séance du Conseil intercommunal ASIGOS, auquel sera présenté un préavis. Par ailleurs, il soutient la recommandation de M. le Syndic Daniel CROT de viser la présidence du CODIR ASIGOS. En plus, il espère que lors de l'assermentation du nouveau Conseil communal du 28 juin 2021 l'assemblée fera un choix judicieux quant aux délégués ASIGOS.

## 11. Propositions individuelles et divers

**M. le Conseiller Lothar HELM** ajoute un nouvel épisode à la saga des éco-points : depuis la mi-mars 2021, deux fois 14 appartements sont déjà occupés à Pré Jaquet. La gérance a expliqué que pour l'instant il n'y a de conteneurs ni pour les déchets, ni pour le compost. La Municipalité devrait prendre contact avec la gérance pour régler ce problème.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** confirme que les conteneurs du chemin du Taulard sont surutilisés. Il a pris ses dispositions avec Mme Hilpert du Contrôle des habitants pour que les nouveaux habitants reçoivent dès leur arrivée d'une part des informations sur l'endroit où ils peuvent déposer leurs déchets et d'autre part une carte de déchetterie.

**M. le Conseiller Lothar HELM** insiste sur le manque de poubelles pour les déchets organiques. La gérance devrait en prévoir, car il n'y en a pas dans les éco-points.

**M. le Municipal Denis FAVRE** avoue que la situation leur a un peu échappé, car ils imaginaient que le quartier et le nouvel éco-point du côté du Taulard seront terminés en même temps. Il assure toutefois que la Municipalité mettra à disposition quelque chose de provisoire pour les déchets. Pour ce qui est des déchets organiques, le ramassage se fait par le système « porte à porte ».

**M. le Syndic Daniel CROT** invite son collègue M. Blaise Jaunin à faire le nécessaire pour mettre à disposition des conteneurs provisoires aux habitants de Pré Jaquet, autrement le problème est préoccupant.

**M. le Conseiller François STUDER** demande des précisions sur la séance du 29 avril 2021. Il souhaite également connaître les motifs de la non-entrée en matière au sujet de la demande de subvention pour le temple.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** répond que la date du 29 avril ne concerne pas le Bureau du Conseil, mais la Municipalité.

**M. le Syndic Daniel CROT** informe que la Municipalité invitera les membres du Conseil à une séance le 29 avril 2021 à 20h. La soirée sera dédiée exclusivement à la présentation du projet concernant la parcelle 259, avec l'intervention des représentants des promoteurs. Pour ce qui est de la séance du Conseil communal du 27 mai 2021, elle sera précédée à 19h par une information sur la planification financière, pour les membres qui le souhaitent, comme convenu avec la Commission des finances.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond à la question de M. Studer sur le temple : la lettre du département sera annexée à ce procès-verbal.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** interroge la Municipalité sur la suite qu'elle entend donner à la réponse de non-entrée en matière pour le temple. Il rappelle que le temple de Romanel est fréquenté également par les habitants du Taulard, commune de Lausanne. Deuxièmement, il signale que les déménagements à Pré Jaquet bloquent la circulation au long du chemin du Taulard. Pourquoi le parking n'est-il pas utilisé ?

**M. le Conseiller Lothar HELM**, dont le fils y emménagera prochainement, invoque la hauteur insuffisante du parking souterrain : impossible d'y accéder avec une camionnette.

**M. le Conseiller Lionel PISANI** souhaite savoir quelle indication routière est prévue à la sortie du parking souterrain de Pré Jaquet.

**M. le Municipal Denis FAVRE** informe que la Municipalité a levé des oppositions pour les bâtiments en dessous, avec la garantie d'une obligation de tourner à droite.

**M. le Conseiller Henri PISANI** revient sur la communication de Madame la Présidente en début de séance au sujet de l'erreur sur le nombre d'électeurs avec droit de vote en matière communale et précise que c'est lui qui avait signalé cette erreur, d'ailleurs sans aucun esprit polémique. Il soulève par ailleurs plusieurs aspects qui l'ont interpellé. Le premier est fourni par l'écart important entre cartes de vote et bulletins rentrés : 1225 personnes ont déposé leur carte de vote, alors qu'il n'y a que 993 bulletins rentrés pour l'élection de la Municipalité. La comparaison avec le même scrutin en 2016 montre que le nombre de cartes de vote et le nombre de bulletins rentrés coïncident au bulletin près, sans aucun écart. Cela lui semble singulier de constater que presque 20% des électeurs qui ont voté ne l'aient pas fait pour le Conseil communal et pour la Municipalité. Il évoque également la difficulté à obtenir des réponses à ses questions, difficultés liées à la cyberattaque dont la commune a été victime au courant du mois de mars 2021, à part les échanges avec la secrétaire du Conseil qui a

confirmé l'erreur de transcription du nombre d'électeurs inscrits et l'a assuré qu'un rectificatif sera affiché au pilier public et sur le site de la commune.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** répond que l'erreur de transcription a sa source dans le procès-verbal du greffe, mais qu'un rectificatif a été publié. Elle assure que les résultats sont justes et que le dépouillement s'est déroulé selon les consignes officielles, en présence d'observateurs l'après-midi. L'erreur évoquée n'a d'impact que sur le taux de participation.

**M. le Conseiller François STUDER** suggère de contrôler si en 2016 il y avait une votation fédérale en même temps que les élections communales. En cas de réponse négative, cela pourrait expliquer pourquoi il y avait autant de bulletins rentrés que de cartes de vote.

**M. le Syndic Daniel CROT** accuse réception de la pétition de l'Entente concernant la zone tarifaire 12. Il informe qu'il a été impossible d'obtenir un rendez-vous avec Mobilis. Une réponse de non-entrée en matière (avec des explications, mais sans donner suite à la demande de rendez-vous) a été reçue le 18 mars 2021, mais au vu du problème informatique, elle n'a pas encore été traitée. Les pétitionnaires seront invités prochainement à une séance de discussion, leur pétition sera transmise à Mobilis et par la suite le dossier sera transmis au futur syndic.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** annonce que la 26<sup>e</sup> séance arrive à son terme. Elle remercie pour la participation et donne rendez-vous pour la prochaine séance le jeudi 27 mai 2021 à 19h.

Séance levée à 20h55.

La Présidente

Marlyse RUEDI-BOVEY

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN